



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA,
Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

28 - ACQUISITION DE TERRAIN POUR REGULARISATION DE LA CONSTRUCTION DE LA BACHE DU BAGER

La municipalité d'Oloron Sainte-Marie, afin de construire la bache réservoir au Bager pour le réseau AEP de la ville, avait délibéré le 31 Mai 2012 pour l'acquisition de la parcelle D 400 d'une surface de 4268 m² avec certaines conditions pour le vendeur.

Cette transaction non valable juridiquement a dû faire l'objet d'une nouvelle délibération le 2 octobre 2012 proposant un bail à construction d'une durée de 99 ans avec loyer pour une surface réduite.

Après de multiples échanges et relances en raison de désaccords financiers et/ou administratifs, le propriétaire, Monsieur Jean-Bernard LAUBERGE, dans une volonté de régulariser définitivement cette situation, a proposé de vendre l'emprise initialement prévue de 4268 m² pour un montant de 18 000 €.

Par ailleurs, il est entendu que la Commune prenne en charge l'ensemble des frais notariés, administratifs et ceux du géomètre.

Considérant qu'il convient de régulariser la question de la propriété de la parcelle concernée,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **ACQUIERT** la parcelle D 400 (4268 m²) appartenant à Monsieur Jean-Bernard LAUBERGE, au prix de 18 000 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition du terrain.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 05/07/2022



Signature of Bernard Uthurry

Bernard UTHURRY

